

DEMANDE DE TRANSFERT DU COMPTE EPARGNE TEMPS → PERCOL

Vous pouvez transférer des jours de la Section A et de la Section B de votre Compte Epargne Temps vers le Plan Epargne Retraite Collectif BOUYGUES.

Le montant des sommes transférées du CET vers le PERCOL BOUYGUES n'est pas pris en compte pour l'appréciation du plafond annuel des versements susceptibles d'être faits sur ce support.

Les droits du CET et affectés sur le PERCOL de l'entreprise à l'initiative du collaborateur bénéficient d'un régime social et fiscal de faveur dans la limite de 10 jours par année civile.

	Section A	Section B
Nombre de jours		
Mois de transfert (mars, juin, septembre ou décembre)		

① A transmettre au service paie **avant le 14 du mois souhaité**
(mars, juin, septembre ou décembre)

N° matricule : | : : : : : |

NOM :

PRENOM :

N° Sécurité Sociale : | : | : | : | : | : | : |

Date : | : | : | : |

Signature :